

Education spécialisée – Une enquête sur le Foyer de Mancy

Éducation spécialisée Une enquête sur le Foyer de Mancy

La commission de contrôle de gestion détache trois députés pour faire la lumière sur les dysfonctionnements, dont un empoisonnement.



[Sophie Simon](#)

Mis à jour: 01.02.2022, 14h12

21 commentaires

21



Jean Romain, président de la commission de contrôle de gestion, qui a mandaté une sous-commission pour creuser l'affaire des maltraitances du Foyer de Mancy.

GEORGES CABRERA

La commission de contrôle de gestion, qui s'est réunie ce lundi, a décidé à l'unanimité de constituer une «sous-commission» pour faire la lumière sur les dysfonctionnements dans l'affaire du Foyer de Mancy. Un communiqué de presse annonce ainsi que trois députés (Cyril Aellen (PLR), Jennifer Conti (PS) et Thierry Cerutti (MCG)) auront pour charge de soumettre un rapport au Grand Conseil à l'issue de leurs travaux. Ce rapport sera rendu public. Tout comme le seront les conclusions de l'analyse externe mandatée par le Département de l'instruction publique, promet ce dernier.

Trois éléments nouveaux ont conduit la commission à mener cette action, en plus du communiqué sévère produit mi-décembre, selon Jean Romain, son président: «Premièrement, l'existence d'un premier rapport (*ndlr: un audit mené pendant l'été 2021*) que nous ne connaissons

pas; deuxièmement, le fait qu'il ne s'agisse pas d'un ou deux cas isolés, mais d'une sorte de «système Mancy» de maltraitance; troisièmement, qu'il ait eu une surmédication (*ndlr: lire ci-dessous*).»

L'option plus légère d'une «sous-commission» a été préférée à celle d'une commission d'enquête parlementaire, qui aurait dû être composée d'un député par groupe représenté au Parlement, soit sept membres (ils étaient même quinze à l'époque de la commission dédiée à l'affaire Adeline). Cette solution permettrait aussi d'aller plus vite, puisqu'elle ne nécessite pas l'aval du Grand Conseil dans son entier, précise le PLR Jean Romain: «En procédant ainsi, nous avons déjà nommé un président de la sous-commission (Cyril Aellen) et nous lui avons déjà donné un mandat. Ça presse, il faut que nous puissions donner à Genève, de manière étayée, une réponse rapide, argumentée et dépassionnée. À chaque problème son outil, on a choisi celui qui semblait le plus efficace.» Le contenu du mandat est néanmoins gardé secret, bien que les trois parties qui seront l'objet des attentions seront le DIP, le personnel et les syndicats. Aucune date d'échéance n'a été fixée, pour laisser toute liberté à la sous-commission de mener à bien sa mission.

Empoisonnement

Outre les maltraitances, [Le Temps](#) a révélé lundi un cas d'empoisonnement d'une enfant. Cette jeune autiste aurait reçu un surdosage d'anxiolytiques.

Le quotidien décrit qu'un dimanche l'adolescente de 13 ans a donné un coup à une membre de l'équipe et qu'un «médicament de réserve» lui a alors été administré. Le lendemain matin, elle n'était pas dans son état normal et pouvait à peine tenir debout, comme en attesterait une vidéo. Une ambulance est appelée. Une analyse d'urine révélera qu'elle a ingurgité plusieurs comprimés de Temesta, un anxiolytique, alors que la posologie usuelle pour les adultes est d'un comprimé. Ce tranquillisant sur ordonnance, qui n'était pas prescrit à cette patiente, était disponible dans la pharmacie du foyer.

Comme l'adolescente est jugée incapable d'avoir accédé à ce médicament seule, les soupçons se portent sur les adultes. Une partie du personnel se serait alors mis en arrêt maladie. Une enquête serait en cours après le dépôt de deux plaintes pénales par la mère de la jeune autiste et la directrice de l'Office médico-pédagogique.

Contrôles contestables

Le Centre Genève (ex-PDC), qui réclame des contrôles plus fréquents et surtout plus adaptés dans ce type d'institutions depuis plus de deux ans, s'offusque de ne recevoir aucune réponse à ses demandes. Une motion déposée en mai 2019 demandait la création d'un organe de contrôle dédié à la surveillance des établissements socio-éducatifs (EPH) du canton (Genève recenserait une quinzaine d'établissements de ce type).

Selon ce texte, un service, le GRESI, dédié aux contrôles dans le domaine de la santé, effectue deux inspections par an dans des EPH. Ces contrôles seraient jugés insuffisants par des associations de familles. La motion amendée revendiquait finalement la mise en place de «modalités des contrôles indépendants et spécifiques au milieu du handicap».

«Dans le canton de Vaud, le CIVESS (*ndlr: Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux*) a été mis en place rapidement, efficacement, relève la députée PDC Delphine Bachmann, première signataire de la motion. Aujourd'hui à Genève, rien de spécifique n'a été mis en place.»

Sophie Simon est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2011. Elle enquête notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, le tourisme, la politique. Elle couvre aussi les rapports de la Cour des comptes et les arrêts du Tribunal fédéral. Elle est titulaire d'un master en journalisme du CELSA (Sorbonne).

[Plus d'infos](#)

Publié: 31.01.2022, 15h20

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

THÈMES

[Enfants](#)

[Autisme](#)

[Genève](#)

21 commentaires

ARTICLES EN RELATION



AboFoyer de Mancy Maltraitements sur des enfants: la chasse au coupable

Une analyse externe et une enquête de police devront clarifier les responsabilités de la gouvernance comme du personnel.

28.01.2022



